

## Procès-verbal de L'Assemblée Générale de l'association « Bains des 3 Jetées »

Le 19 novembre 2013, à la ferme du Manoir (salle du conseil communal)

41 personnes présentes

La présidente ouvre l'assemblée à 19h15

Les scrutateurs sont élus en la personne de Corinne Uythoven et Claudine Cornaz.

Le comité souhaite la bienvenue à l'assemblée et l'invite à y apporter une contribution active et participative. Un membre du comité, Caroline Tendon est excusée pour raison de santé. Le reste du comité se présente devant l'assemblée. Christa Garrote est approuvée comme personne externe au comité, pour la prise du procès verbal. Sont accueillies les deux journalistes (La Côte et 24heures) présentes.

Présentation et approbation à l'unanimité de l'ordre de jour, avec le point 8 ajouté:

1. Mots de bienvenue et ouverture de séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 31 mai 2012
4. Activités de l'association pendant la saison 2012-2013
5. Comptes de la saison 2012-2013 : présentation et rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes
6. Approbation et décharge au comité pour l'exercice de la saison 2012-2013
7. Démission du comité
8. Discussion ouverte et propositions en vue de la situation actuelle
9. Election du nouveau comité et des vérificateurs des comptes
10. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est adopté.

### **Activités de l'association - Saison 2012/13** présentée par Martine

Afin de ne pas se faire oublier pendant cette saison de pause, l'association des bains des 3 jetées a tenu à organiser 3 évènements:

20.11.2012 **Fondue pleine lune**. C'est en collaboration avec le COV que la soirée pleine lune a pris ses quartiers dans le parc du conservatoire. Le programme était composé de petites prestations d'élèves du conservatoire, à l'intérieur, suivi d'une fondue moitié-moitié, bise et fromage, par une température bien hivernale. Merci aux courageux qui ont sorti le bout de leur nez ce soir-là.

06.01.2013 **Fête des baigneurs**. La traditionnelle « Fête des baigneurs » a eu lieu par une belle journée d'hiver. Sans chichi, au bout de la plage, loin du chantier, simplement autour d'un magnifique brasero qui a su nous réchauffer et amener une ambiance sympa. Une quarantaine de nageurs se sont jetés à l'eau (sans jacuzzi fumant à la sortie cette fois-ci!).

22.03.2013 **Soirée pleine à la soupe de poisson**. Votre plage préférée squattée par les travaux, l'association vous a convié sur la jetée du port de Nyon pour déguster une soupe de poisson mijotée par Alain sous un clair de lune apaisant. Et emmenés par la musique blue-grass du groupe Sylvester Jakobs, nous avons dansé sous les étoiles.

L'association des bains des 3 jetées a également participé activement à l'organisation de **La foire aux associations** qui a eu lieu sur la place du château le 22 septembre 2012. 24 associations y ont participé et les bains des 3 jetées ont tenu la buvette de toute la manifestation, grâce à l'aide d'une vingtaine de bénévoles.

Et puis le printemps s'est installé avec beaucoup de peine et beaucoup de pluie...

## Comptabilité

Les activités de la saison écoulée étaient constituées quasi exclusivement par des événements. Les cotisations totalisant à CHF 5050 représentent la majeure partie des recettes. Les charges provenaient essentiellement des frais de publicité, nourriture et boisson pour les fêtes en plus de quelques charges fixes, telles les assurances. En Juin 12, la grande fête prévue en été avait dû être annulée suite à des conditions de météo très difficiles. Une débite de CHF 3000.- avait quand-même dû être payée à l'artiste prévu pour le spectacle. L'exercice se terminait avec une perte de CHF 2908. La débite contractuelle de la fête de l'été correspond presque exactement à cette perte. En d'autres termes, les cotisations auraient été suffisantes pour couvrir les frais fixes et les fêtes organisées par l'association. Sans la Balise il n'est cependant pas certain que les cotisations seules peuvent suffire à équilibrer les comptes et dégager assez de moyens pour réaliser toutes les activités.

## Vérification des comptes

 présenté par François Clavadetscher

Les vérificateurs des comptes (François Clavadetscher et Katyla Labhard - excusée) affirment avoir eu accès à tous les comptes et que les écritures correspondaient bien aux pièces comptables. Les contrôles faits par pointage confirment l'exactitude des éléments en question. Les comptes sont approuvés à l'unanimité, et décharge est donnée à la trésorière.

## Démission du comité

La présidente va donner un résumé depuis les débuts de l'association expliquant les raisons qui ont amené le comité (Jacqueline Naepflin Karlen, Véronique Wettstein, Martine Stadelman Beuret, Stefanie Budde, Salma Charmey et Caroline Tendon) à démissionner. (pour rappel et hors pv, cette décision est motivée par le fait qu'en raison notamment de diverses contraintes administratives, un seul des 5 buts peut encore être poursuivi, à savoir l'exploitation du sauna.)

## Les Bains des 3 jetées c'est... depuis 2009...

L'adhésion de **nombreux membres** qui ont apportés leur soutien (170 dès les premiers mois de sa constitution, le 25 février 2009)

**La Balise**, ses bancs et ses coussins moelleux équipés dès le deuxième hiver, d'un poêle à bois (grâce au prix du développement durable de la ville de Nyon, 1<sup>er</sup> édition)

La cuisine partie de rien, qui a reçu petit à petit l'eau courante, un écoulement, un chauffe-eau, des éléments encastrés, une hotte et même, le plus fou, un lave-vaisselle

**Un sauna**, unique en suisse romande avec vue sur le Mont-Blanc et les écumes du Léman De magnifiques **transats** et de douces **couvertures** pour siroter au soleil et à l'abri de la bise, les bons petits vins du cru et déguster rillettes de féra, lard de Begnins, soupes et tartes maison.

Un fol engagement des  **bénévoles**, cuisine, service, animations, sauna qui répondent régulièrement à l'appel et permettent d'ouvrir les lieux une cinquantaine de jours par hiver, soit plus de 1000 heures le week-end et dès 2009, une supplémentaire, un soir par semaine. **17 animations tout public**, rendez-vous mensuels, concerts, cirque, théâtre, projections. De jour ou sous la lune, fondues, marrons chauds ou raclettes, collés aux braséros ou plongés dans un jacuzzi fumant, autant de pieds-de-nez aux rigueurs de l'hiver. 3 animations ont été organisées extra-muros en raison des travaux de réhabilitation du bâtiment.

**Une aventure humaine exceptionnelle**

## **Etat de la situation automne 2013**

### **Bains des 3 jetées, commune et fondation des jumeaux**

En septembre 2011 l'association entend parler de la création d'une fondation.

Novembre 2011, dépôt par Corinne Desarzens du projet « fondation des jumeaux » auprès de la commune.

L'association, liée à la commune avec une convention, se manifeste rapidement, à plusieurs reprises et auprès de diverses personnes afin que son existence et ses intérêts soient pris en compte dans le futur projet de réhabilitation du bâtiment par la future fondation.

7 mars 2012, la commune de Nyon, service architecture et bâtiment, organise une réunion entre les représentants de la fondation, des bains des 3 jetées et la commune. La fondation a exprimé son intérêt pour les activités de l'association et son désir qu'elle les poursuive à l'avenir. La commune de Nyon quant à elle a exprimé sa volonté que l'association soit prise en compte dans le projet et que la fondation trouve avec cette dernière un terrain d'entente. En outre, la municipalité a demandé à ce que les locaux utilisés par l'association (Balise notamment) soient mis en conformité et qu'ils soient intégrés dans les plans que la fondation soumettra en vue de la mise à l'enquête globale.

16 mars 2012, rencontre entre l'association et les architectes de la fondation. L'association avait préalablement transmis la liste de ses besoins pour la continuation de ses activités et la poursuite de ses buts.

22 avril 2012, avec sa fête « Final musical », l'association clôture sa 3<sup>ème</sup> saison et annonce une réouverture pour l'automne 2013. Elle compte sur 18 mois pour mettre en place sa nouvelle organisation et sa collaboration avec la fondation des Jumeaux

Septembre 2012, l'association vide les locaux (cabine de stockage, Balise, cuisine)

Octobre 2012, les travaux débutent

Novembre et décembre 2012, l'association soucieuse de pouvoir répondre aux questions de ses membres, sollicite une rencontre avec la fondation au début de l'année 2013

Décembre 2012, réponse par mail de Mme Desarzens. Elle mentionne les travaux, certaines difficultés et surtout les incertitudes empêchant pour le moment toute information précise et rendant une rencontre tout à son sens prématuré. Elle note l'intérêt confirmé des activités hivernales de l'association et s'engage à reprendre contact « en temps utile »

Fin janvier 2013, nouveau courrier à la fondation demandant confirmation que les éléments prévus pour le fonctionnement de l'association en hiver ont bel et bien été réalisés ou en passe de l'être. L'association voulait par là rappeler certains engagements pris vis-à-vis d'elle avant que ce ne soit pas techniquement trop tard (toilettes, douches, vestiaires et même raccords pour un futur hammam)

Août 2013, sans nouvelle de la fondation depuis son courrier de janvier, l'association envoie une nouvelle demande de rencontre afin d'obtenir quelques réponses à des questions essentielles pour la reprise des activités en automne, soit moins de 2 mois plus tard.

19 août 2013, rencontre entre l'association et la fondation. Beaucoup d'incertitudes subsistent. Des travaux doivent être faits dès novembre, empêchant toute activité, les toilettes prévues au 1<sup>er</sup> étage pour les activités hivernales ne sont pas encore construites.

Le comité demande à la fondation une confirmation de la mise à disposition des infrastructures nécessaires pour assurer le minimum de ses activités (signature d'une convention, loyer, etc..) mais n'obtient pas de réponse permettant à l'association de tout en mettre en œuvre pour assurer le minimum des activités, à savoir l'exploitation du sauna. Il faut installer la Balise en salle de repos, rapatrier et stocker le matériel, etc.

Le sauna est malgré tout monté par l'équipe GTIS le 29 septembre 2013. Le montage qui dure une journée entière nécessite en effet des bénévoles bien spécifiques (capables de

porter de lourdes charges). Il aurait été difficile de déplacer la date pour attendre la confirmation écrite attendue. De plus, le journal de la Côte avait annoncé la reprise des activités de l'association!!!

Sigi Haller procède à quelques réparations nécessaires

Le groupe des bénévoles du sauna reprend ses fonctions et de nouvelles personnes s'annoncent pour renforcer l'équipe

Le sauna est ouvert au public le mardi soir et le samedi après-midi pour un tour de chauffe de 3 semaines, avant les travaux annoncés

La présidente rappelle les 5 buts de l'association autour des 3 axes : balises, sauna, animations.

### **Situation actuelle - constat**

Les tracasseries administratives cantonales notamment, empêchent la continuation de l'activité de la buvette. Ainsi, la principale source de revenus disparaît.

L'autorisation d'exploiter la Balise avec alcool et mets ne pourra être accordée. En effet, pour cela il aurait fallu mettre ce local aux normes (mise à l'enquête, changement d'affectation, isolation, etc.) ou ce local aurait dû faire l'objet d'une dérogation. Sans les revenus de la buvette, l'organisation des manifestations, très diverses et de qualité, sont rendues difficiles.

L'exploitation du sauna, sans buvette ne nous paraît pas satisfaisante à long terme.

L'association dépend aujourd'hui directement de la fondation des jumeaux (puisque cette dernière a un bail de 20 ans) et non plus de la commune. La collaboration nécessaire avec la fondation n'a pas pu être établie malgré les nombreuses tentatives pendant près de 2 ans.

Des travaux nécessaires sont prévus et auront par conséquent d'empêcher l'accès à l'entier du bâtiment. Le début et la durée de ces travaux ne sont pas connus de manière certaine à ce jour, date de l'assemblée générale.

L'entier du matériel des bains des 3 jetées est toujours stocké ailleurs (en différents lieux)

### **Conclusion**

Devant ces difficultés sans solution apparente, le comité a pris la difficile décision de démissionner. Il ne s'agit en aucun cas d'un sabotage, mais plutôt d'un constat d'impuissance. Pour preuve de la volonté d'y arriver :

Pendant les travaux, 3 animations ont été organisées avec les difficultés supplémentaires que cela a impliqué (transport de tout le matériel: du mobilier aux braseros en passant par la vaisselle, les casseroles, nourriture et boissons).

Le comité a tenté à de nombreuses reprises de contacter la fondation en insistant sur le fait qu'il s'agit d'une activité entièrement bénévole ce qui implique de devoir s'organiser bien à l'avance. Le comité a imaginé un nombre incalculable de scénarios afin d'assurer la survie de l'association dans cette nouvelle conjoncture.

En septembre 2013, un programme complet a été proposé par le groupe « animations » mais n'a pas pu être matérialisé avec les incertitudes actuelles.

Pendant près de 2 ans, différentes solutions d'organisation, en fonction de différentes situations ont été imaginées. Des plans A, B, C et A', B' BB et suivants.

Le comité a demandé aux membres actifs du sauna de s'organiser et de présenter une proposition de solution pour le fonctionnement du sauna au cas où une dissolution se profilerait faute de candidats aux 5 postes nécessaires selon les statuts. Car la chose qui existe toujours est le sauna. Le comité n'a pas reçu de propositions concrètes ni de

candidatures aux postes de président, secrétaire et trésorier. Or, pour des questions d'assurances notamment, le sauna doit être géré par une entité juridique.

Pendant ces 4 dernières années, l'association des bains des 3 jetées a su démontrer le potentiel de ce lieu en toute saison tout comme la capacité des gens de Nyon et environs de se mobiliser pour une cause en laquelle ils croient. Un besoin a été créé, pour les utilisateurs du sauna bien-sûr, parce qu'il est si particulier avec sa baie vitrée, son chauffage au bois et son accès direct au lac, pour les promeneurs qui pouvaient prendre un thé et une tranche de gâteau au lieu de se retrouver dans un simple cul-de-sac, ou toutes les personnes qui avaient envie d'un moment de pur bonheur, sans contrainte sur une magnifique terrasse pleine de sourires, toujours.

## **La discussion est ouverte**

*Q : Pourquoi n'est-il pas possible d'utiliser la Balise. Ou pourquoi le restaurant ne pourrait pas être utilisé ?*

R : Cette collaboration était l'idée du début avec le gérant du restaurant, chose que nous avons déjà envisagée avec Dumuid. Nous n'avons jamais eu la possibilité de nous mettre autour d'une table avec la fondation. Maintenant, des travaux doivent se faire au niveau de la canalisation, pendant lesquels le rez-de-chaussée sera fermé. N'étant pas hors gel, les wc ne pourront pas fonctionner. Nous pensons que malgré les questions d'isolation thermique le restaurant pourrait être ouvert au public à petites doses même en hiver. Il semble qu'en raison de problèmes administratifs et juridiques, entre la fondation et les exploitants de la saison d'été 2013, le restaurant ne pourra pas ouvrir cet hiver.

*Q : Tout ça est provisoire ?*

R : Initialement, la fondation voulait ouvrir toute l'année. Mais les travaux réalisés n'englobaient pas une isolation permettant une ouverture en hiver. Si chauffé, le haut (Balise) aurait normalement aussi besoin d'être isolé, ce qui n'est techniquement pas possible. Sans une mise à l'enquête et un changement d'affectation de la Balise nous n'obtiendrons jamais une autorisation d'exploiter une buvette. Dans le passé et jusqu'à 2011 la situation était juste « tolérée » avec une autorisation provisoire. Si la commune décidait de faire une mise à l'enquête et de demander une dérogation au canton la situation pourrait changer.

*Q : Est-ce qu'une dérogation a été transmise à la municipalité suite à la démission du comité ?*

R : Non ; il s'agissait d'abord d'être en contact avec la fondation. Il aurait fallu avoir une convention avec celle-ci ce que nous n'avons jamais obtenu par écrit.

*Q : Serait-il possible d'écrire un courrier à la fondation que nous demandons une dérogation ?*

R : Nous serions sous-locataire de la fondation. L'ensemble (bâtiment, terrasse) est loué par la fondation.

*Q : La commune a-t-elle un droit de regard sur les activités à la plage ?*

R : Il y a eu une interpellation lors du dernier conseil communal au sujet de la gestion du resto. La commune n'a aucun droit de regard sur le choix de la fondation. Mais la commune se propose comme médiateur. Nous pouvons essayer de rappeler à la commune que les intérêts de l'association auraient dû être intégrés dans la fondation.

Le syndic, D. Rossellat a pris position en mentionnant la possibilité d'envisager une prise en charge / subvention. C'est un virement, car il y a 2 mois ce n'était pas encore ça. Les nombreux courriers du lecteur autour de la plage aident dans ce sens.

*Q : Quel est le but de la fondation ? A-t-elle le droit d'empêcher les activités de l'association qui sont dans l'intérêt du public ?*

R : Tout citoyen peut réagir et écrire à la commune. L'association ne peut rien faire de plus. L'association encourage les membres, citoyens, à se manifester auprès de la fondation ou de la commune. A ce sujet, la chaîne TV régionale (NRTV) a mis en ligne une petite intervention dans « les petits plus de l'actu » appelant les gens à faire une pétition.

*Q : Conformité de la balise ?*

R : Ça pourrait encore être une salle de repos mais impossible d'y vendre quoi que ce soit. Ce ne sera donc plus la Balise.

*Q : Pourquoi ne pas demander à la Commune si la fondation peut poser un chalet, toilettes sèches pour remplacer la Balise ?*

R : En principe toute est là dans le bâtiment. Il faut juste faire les travaux. Le souhait de l'association était de toujours tendre vers le mieux. Un tel investissement provisoire serait assez cher. Nous n'avons pas les moyens.

*Q : Utilisation du weekend ? Accès toilettes ?*

R : Le bas du bâtiment, y compris WC ne sont pas hors gel, autrement dit, l'eau est coupée en hiver. Par contre les toilettes du haut seront hors gel. Actuellement, il n'est pas clair quand les travaux seront réalisés (durée 2-3 semaines). A l'origine c'était prévu pour début novembre. La question de savoir si une assurance doit prendre en charge les frais d'une partie des travaux retarde probablement le début des travaux. Nous n'avons pas d'influence dans ce domaine.

*Q : Est-ce que la Fondation serait d'accord de louer/prêter à l'association le restaurant du bas ?*

R : Peut-être avec la commune comme médiatrice, cette dimension serait éventuellement possible. C. Desarzens semble vouloir faire vivre le lieu mais ne s'avance jamais avec des accords écrits.

Au fond, c'est une question de communication. Si la fondation a réellement une volonté de collaborer, une exploitation par l'association pourrait être possible. C'est un élément clé à négocier avec la fondation en utilisant la commune comme médiateur. Idéalement, la fondation exploite le restaurant mais l'association s'occupe uniquement du sauna, en collaboration avec le gérant de l'été.

*Q : La commune et la fondation sont-ils au courant que malgré la fermeture nous continuons à avoir des membres qui cotisent sans rien en retour ?*

R : L'intérêt de l'association semble évident et confirmé par les nombreux témoignages y compris au sein de la commune.

*Q : L'association peut uniquement fonctionner avec des rentrées d'argent de la Balise ? Donc si le resto s'en occupe est-ce que l'association aurait assez de revenu ?*

R : On n'aurait plus le problème des bénévoles. Il y aurait possibilité d'ouvrir plus largement le sauna (et d'augmenter les recettes de celui-ci). De plus nous pourrions demander des subventions pour les événements ou faire une demande au Fond de la culture. L'organisation devra en tout cas être revue car avec les bénévoles ce n'est plus viable.

La fondation avait donné la gérance durant la première saison aux filles de la roulotte, mais le contrat n'a pas été reconduit. Actuellement il n'y a donc pas de gérant. La seule interlocutrice pour nous est la fondation et non le gérant.

*Q : Qui peut nous indiquer la durée des travaux?*

R : Personne ne sait actuellement quand les travaux se réaliseront. Nous devrions essayer d'utiliser la commune comme médiatrice afin de pouvoir aller de l'avant dès que les travaux seront faits. Techniquement tout est possible : WC, douches, resto, volonté de la part de l'association de la commune et de la fondation.

Interpellation d'Isabelle Flouck :

S'il y avait une volonté de la part de la fondation elle aurait dû manifester il y a un moment déjà son ouverture de collaborer. Il y a un réel problème de communication. Malgré de nombreuses tentatives et rencontres avec une municipale, il est inadmissible que l'association soit ainsi mise à mal et que son comité soit amené à démissionner. C. Desarzens devrait accepter une véritable rencontre. Concrètement, il faudrait se mettre à table avec la fondation pour trouver une solution conjointe pour l'exploitation avec la fondation, le gérant, l'association et la commune. Il faudrait mettre la fondation sous pression, mais attention, la fondation est « spéciale ». La proposition de la commune lors du dernier conseil communal de s'engager comme médiateur pourrait faciliter la communication difficile entre la fondation et l'association.

*Q : Si les membres (pas le comité) demandaient une entrevue avec la fondation est-ce qu'on aurait plus de chances ?*

R : Peut-être pas, car trop d'interlocuteurs.

*Q : Si tous les membres présents signaient un courrier adressé à la fondation montrant l'intérêt d'un grand groupe de gens que l'association continue ? Une pétition, même en dehors de Nyon ?*

R : Nous devrions saisir le réel avantage de passer par la commune en tant que médiateur plutôt que d'y aller par nous-même, ce qui a déjà été essayé à maintes reprises.

*Q : Si le comité démissionne ce soir, est-il possible de revenir sur les clauses ?*

En guise de réponse, François Clavadetscher, membre de l'association prend la parole au nom du groupe sauna : Remerciements au comité sortant. Personne ne souhaite la dissolution de l'association, ni les membres ni la commune. En l'absence d'un comité, l'association serait dissoute. Pour empêcher cela, François Clavadetscher propose au comité de surseoir à sa démission pendant quelque mois. Il propose la création d'un groupe de travail, offrant ainsi une solution transitoire permettant de faire fonctionner le sauna et de décharger en partie le comité. Un appel est fait aux membres présents pour rejoindre ce groupe de travail. François propose qu'un vote consultatif soit fait au sujet de ce groupe de travail. Les statuts risquent de devoir changer si à terme uniquement le but du sauna peut être poursuivi avec l'association.

Cette proposition suscite différentes interpellations de la part de l'assemblée :

Isabelle Flouck : En termes de stratégie, le sauna devrait être solidaire de l'association et ne rien faire, permettant ainsi de faire pression sur la fondation et la commune.

Miggy : Le sauna devrait continuer. C'est une façon de manifester que l'association existe toujours. Sans aucun signe, l'association se fera oublier très vite. En plus, l'ouverture du sauna apporte des rentrées d'argent.

Jacqueline Naepflin Karlen : Il est important de ne pas mélanger l'association, la balise et le sauna. L'association risque d'être dissoute car le comité démissionne. Les statuts stipulent que l'association est dissoute sans l'existence d'un comité. Dans un tel cas, le sauna n'existerait plus non plus. En effet, il ne s'agit pas seulement de l'exploitation mais également des questions de responsabilité et d'assurances. Au fond, personne ne souhaite la dissolution. Mais une solution comme proposé par François sans lieu ni toilette n'est pas

viable. Le seul endroit avec de l'eau courante, se situe actuellement dans les toilettes du bas, d'ailleurs très probablement plus accessible prochainement. Les toilettes sèches ne sont pas une alternative, d'une part en raison du coût mais également car elles n'apportent pas de solution pour l'eau claire, nécessaire pour le nettoyage du sauna. Les produits de nettoyage ne peuvent d'ailleurs pas être rejetés au lac, d'où la nécessité absolue d'un écoulement pour eaux usées.

Le sauna pourrait fonctionner s'il y avait de l'eau et un groupe de bénévoles partants pour sa gestion. Aujourd'hui il existe trop d'incertitudes. Dissoudre l'association ce soir serait dommage. Au moment où la démission avait été communiquée le comité espérait que ça amènerait à d'autres possibilités ou postulations.

Le comité a connu énormément de rebondissements. Il a envie de donner un signe, pas seulement fort (en démissionnant et dissolvant) mais fort en continuant. Après ces discussions et réflexions, le comité propose de clôturer l'exercice, SANS dissolution de l'association, mais avec le comité restant en service, en attendant que la fondation soit plus au clair par rapport au futur gérant permettant l'analyse d'une éventuelle collaboration

*Q : Est-ce que le comité serait d'accord de surseoir à sa démission ce soir ?*

R : Le comité est affirmatif à l'unanimité et accepte la proposition de l'assemblée de rester en poste quelques mois de plus avec le soutien d'un groupe de travail déchargeant le comité et assurant l'ouverture du sauna, si les infrastructures nécessaires sont là (eau courante, écoulement et WC). La dissolution de l'association serait donc repoussée.

## **La Suite**

L'idée de ce sursis est de susciter des réactions. Au plus tard en juin 2014 une assemblée extraordinaire sera agendée avec peut-être l'élection d'un nouveau comité. Si dans 4 à 6 mois il n'y a pas de comité prêt à s'engager pour défendre les différents buts de l'association, ou si on arrive à la conclusion que l'association n'est plus viable telle que, celle-ci sera alors dissoute. Cette démarche est acceptée tout comme l'annulation du point de la démission, à l'ordre de jour.

Sur mandat de l'assemblée générale, le comité va très vite envoyer un courrier à la municipalité et demander que soit fixé un rendez-vous entre la fondation, l'association et la commune, qui se poserait comme médiateur.

## **Groupe de travail**

L'objectif du groupe de travail proposé par François est de générer des idées à transmettre au comité et non de la prise de contact direct avec d'autres acteurs concernés. Il devrait avoir un mandat de l'assemblée / comité stipulant les détails de ce qui est attendu de ce groupe de travail. Un (ou même deux) représentant du comité fera partie du groupe de travail. Il fera le lien entre le groupe de travail et le comité qui reste le seul habilité à représenter et à engager l'association. Il est important que pas trop de gens communiquent dans tous les sens. Il est nécessaire d'avoir un pilotage. Le groupe de travail ne peut pas avoir de contacts directs avec la fondation (le risque serait notamment le manque de crédibilité). Il faut un seul intervenant vis-à-vis de la fondation et de la commune et c'est le comité.

Les personnes suivantes se proposent de faire partie d'un groupe de travail : Dominique Karlen, Miggi Mavrommatis, Lorena Scagnetti, Claudine Cornaz et 2 membres du comité. Sont également pressentis, Sigi Haller et Stéphane Bertalmio (qui ont donné procuration à François Clavadetscher). Le groupe de travail ne doit pas être constitué de trop de personnes. François sera en charge de la coordination des séances. Des personnes extérieures au groupe peuvent être appelées selon besoin. Il faudra formaliser la collaboration assurant que ça ne parte pas dans tous les sens.



## **Cotisations**

Etant donné qu'il s'agit d'une période limitée, se pose la question de la pertinence de demander une cotisation aux membres. Jacqueline Naepflin Karlen n'envisage pas la possibilité de demander une cotisation aux membres étant donnée la courte période et le rayon d'action limité.

Proposition de remplacer le courrier avec la demande de cotisation par une information sur la séance de ce soir et en invitant les membres à faire un « soutien » ou don volontaire de CHF 30, par exemple.

Auront un droit de vote à l'assemblée générale extraordinaire en mai ou juin 2014, toutes les personnes ayant payé leur dernière cotisation (soit 2012-2013)

## **Election de vérificateurs des comptes :**

S'il y a poursuite des activités, François propose que lui et Katyla continuent comme vérificateurs des comptes tout en complétant avec un suppléant. Doris Christen se propose et est approuvée par l'assemblée.

## **Divers**

Toute une série d'animations était prévue mais a dû être abandonnée. Il est proposé d'organiser une vraie grande fête le moment venu plutôt que d'essayer d'organiser des événements dans des conditions peu favorables.

Une des journalistes demande des précisions sur les travaux nécessaires et le problème de l'eau en relation avec le sauna. Jacqueline Naepflin Karlen explique les raisons pour lesquelles les travaux en haut avec les WC sont nécessaires.

Fabio, nouveau membre de l'association vient de découvrir le sauna. Habitant de Nyon, il propose son aide au sauna

L'assemblée est levée à 21h20. La discussion se poursuit autour d'un apéro.